

## DELIBERATION CFVU 001-2020

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**  
**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la formation et de la vie universitaire le 21 Février 2020**

**Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 16 décembre 2019**

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 9 mars 2020 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le procès-verbal de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 16 décembre 2019 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 32 voix pour et 3 abstentions.

Fait à Angers, le 9 Mars 2020

**Christian ROBLÉDO**  
*Président de l'Université  
d'Angers*

***Signé***

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

**Affiché et mis en ligne le : 17 Mars 2020**

Ua

## PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation  
et de la vie universitaire  
**16 Décembre 2019**

*Soumis au vote de la CFVU du 9 Mars  
2020*

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 16 décembre 2019 à 14h30 à la salle du Conseil de la Présidence de l'Université d'Angers, 40 rue de Rennes, 49100 ANGERS, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian	Présent
MALLET Sabine	Présente
BARBE Valérie	Excusée, donne procuration à M. PIERRE
BIENVENU Roselyne (suppléante : HOUEL Stéphanie)	Présente
BIORET Pierre	Présent
BLAKE Laura	Présente
BOUCHERON Sonia	Présente
BOUT Victor	Présent
CAILLEAU Thierry	Présent
CHAUVIN Paul (Suppléant : PAPIN Clément)	excusé
COUTURIER Eric	absent
COUVÉ Marine	absente
DOUESNEAU Guewen	présent
EMOND Hervé	présent
FLEURANT Cyril	Présent
FOUCHET Florian	absent
GAY-BOISSON Catherine	absente
GUICHETEAU Marie-Laure (Suppléant : JARROSSAY Renaud)	absente
INGREMEAU Françoise	Excusée, donne procuration à Mme MOISY
JOUANNEAU Sarah	absente
LACROIX Florence (Suppléante : CHAUVIGNE Céline)	Excusée, donne procuration à Mme MALLET
LAHEURTE Cyrille	Absent
LAMBERT Axel (Suppléante : Jardineau Chloé)	Présent
LANDES Claudine	Présente
LEGEAI Laëtitia (Suppléante : LEROY Mélodie)	absente
LERICHE Philippe	Présent
LEROLLE Nicolas	Excusé, donne procuration à Mme MALLET
LIBOUBAN Hélène	Présente
MATHIEU Elisabeth	Excusée, donne procuration à M. FLEURANT
MERCIER Félix (Suppléant : LE FOLL Aurélien)	absent
MOISY Laurence	Absente puis Présente
NGUYEN PHUONH Linh (Suppléante : GAUDIN Mathilde)	absente
NIVELEAU Agathe (Suppléante : MOISON Joanne)	absente

PENGAM Soizic (Suppléant : MÉZIÈRE Simon)	absente
PIERRE Éric	Présent
RAUD—LEGER Léna (Suppléant : HELLIO Julien)	Excusée, donne procuration à M.DOUESNEAU
RULENCE David	Présent
TRICOIRE-LEIGNEL Hélène	Excusée, donne procuration à Mme LIBOUBAN
URBAN Thierry	Absent
VIGNON-BARRAULT Aline	Absente
VIOLIER Philippe	Présent

**Membres présents invités par le Président :**

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté de droit économie gestion

EVEN Florence, Directrice générale adjointe

MENARD Christine, Directrice du SUIO-IP

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des Etudes et de la Vie Etudiante

**Secrétariat de séance :**

Cellule institutionnelle - DAGJI

## Ordre du jour

<b>1. Informations</b>	<b>1</b>
1.1 Circulaire relative au congé pour projet pédagogique (C.P.P.)	1
<b>2. Procès-verbal de la CFVU</b>	<b>1</b>
2.1 Procès-verbal de la CFVU du 12 Novembre 2019	1
<b>3. Prospective et Moyens</b>	<b>1</b>
3.1 Répartition de l'enveloppe 2020 des moyens destinés à la formation	1
3.2 Financements CVEC (contribution vie étudiante et campus) : Bilan des actions conduites en 2019	2
3.3 Financements CVEC : Programmation 2020 des actions financées par le produit de la CVEC	3
<b>4. Enseignement et conventions</b>	<b>5</b>
4.1 Parcoursup : attendus locaux	5
4.2 Parcoursup : éléments pris en compte pour examiner les vœux	6
4.3 Parcoursup : capacités d'accueil en L1 et DUT	6
4.4 Admission en Master : capacités d'accueil en M1	8
4.5 Admission en Master 1 : dates d'ouverture et de clôture de la campagne	9
4.6 Admission en Master 2 de Droit : capacités d'accueil	9
4.7 Admission en Master 2 de Droit : dates de recrutement en M2 Droit	9
4.8 Calendrier des congés universitaires 2020-2021	9
4.9 Modification de l'intitulé du D.U. « Adoption et Pratiques Professionnelles » - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines	9
4.10 Création d'un E2O « Devenir étudiant contributeur pour la co-construction de ressources concernant la première période à l'université » - Faculté de droit, économie, gestion	10
4.11 Création du parcours « Arts du spectacle » de la Licence mention Sciences Sociales – F.L.O. – Université d'Angers – UFR ESTHUA, Tourisme et Culture	10
4.12 Avenant à la convention de formation conclue entre l'Université d'Angers et les Facultés libres de l'Ouest, pour introduire le parcours « Arts du Spectacle » de la Licence mention Sciences Sociales - UFR ESTHUA, Tourisme et Culture	11
4.13 Convention de collaboration internationale entre l'Université d'Angers – ESTHUA et l'Université autonome de Madrid (UAM) pour le programme de double diplôme de la Licence Mention Sciences Sociales et Master 1 mention Tourisme de l'Université d'Angers - UFR ESTHUA, Tourisme et Culture	11
4.14 Convention de partenariat entre l'Université d'Angers et la Chambre de commerce et d'industrie - UFR ESTHUA, Tourisme et Culture	11
4.15 Modification du contrôle des connaissances – Faculté de Santé	12
<b>5. Vie Universitaire</b>	<b>12</b>
5.1 Bilan du dispositif AMI SHS – information	12

5.2 Bilan du Vice-Président étudiant – information.....	13
5.3 Bilan de la C.F.V.U. – information.....	14
<b>6. Questions diverses .....</b>	<b>15</b>
<b>7. ANNEXE : diaporama de la séance du 16 décembre 2019 .....</b>	<b>16</b>

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire à 14H30. À l'ouverture de la séance du 16 décembre 2019, 24 membres sont présents ou représentés (40 membres en exercice, 18 membres présents, 6 procurations).

## 1. Informations

### 1.1 Circulaire relative au congé pour projet pédagogique (C.P.P.)

Monsieur ROBLÉDO précise que la circulaire d'application de l'arrêté du 30 septembre 2019 relatif à « la création et aux conditions d'attribution et d'exercice d'un congé pour projet pédagogique applicable aux enseignants-chercheurs et aux autres personnels chargés de fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur » est parue le 16 novembre 2019.

Le nombre de congés accordés à l'Université d'Angers est fixé à neuf. Il explique qu'une méthode de calcul a été définie au niveau national et qu'elle repose sur le nombre d'enseignants et d'enseignants-chercheurs titulaires dans les établissements. Les collègues de retour d'un congé maternité ou qui ont occupé des responsabilités spécifiques font partie d'un autre contingent. Ils ne sont pas comptabilisés dans ce chiffre.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que ce dispositif se présente sous la même forme que le congé pour recherches ou conversions thématiques (C.R.C.T). Ces dispositifs permettent de bénéficier d'une décharge horaire d'un ou deux semestres maximum pour mener un projet de recherche dans le cadre du C.R.C.T., ou un projet pédagogique dans le cadre du C.P.P.

Les critères d'attribution du congé pour projet pédagogique ont été approuvés dans le cadre de la C.F.V.U. du 12 novembre 2019.

## 2. Procès-verbal de la CFVU

### 2.1 Procès-verbal de la CFVU du 12 Novembre 2019

Le procès-verbal de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 12 novembre 2019 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

## 3. Prospective et Moyens

### 3.1 Répartition de l'enveloppe 2020 des moyens destinés à la formation

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Les chiffres communiqués montrent les moyens à l'échelle de l'établissement pour la formation, la recherche, la documentation, le pilotage et l'immobilier, et la vie étudiante. Ces grandes rubriques font partie de la répartition des moyens codifiée selon la loi organique relative à la loi de finances (LOLF).

Les moyens à destination de la formation sont relativement importants à l'échelle de l'établissement. D'autres moyens abondent la rubrique « vie étudiante ».

Les moyens mis à disposition de la formation sont déclinés par cycles de formations. Le coût à l'étudiant est plus élevé pour les D.U.T. du tertiaire et les diplômes d'Ingénieur. Cela se justifie notamment par l'organisation de travaux pratiques plus onéreux ou encore des dépenses plus importantes en termes d'équipement.

Monsieur ROBLÉDO précise que les charges d'enseignement sont en augmentation depuis 2016, en corrélation avec l'augmentation des flux d'étudiants. L'Université d'Angers a connu une augmentation de plus de 2 000 étudiants entre 2016 et 2020, hors partenariats. Le coût de l'heure d'enseignement par étudiant reste relativement stable.

Le tableau présenté se traduira ensuite par une répartition des moyens dans les composantes et les services communs.

La plus grande part des dépenses est liée aux salaires.

Monsieur RULENCE souhaiterait disposer des documents de présentation, il regrette que ceux-ci n'aient pas été déposés sur la plateforme en ligne avant la séance. Monsieur ROBLÉDO entend cette remarque. Les documents sont déposés en séance sur la plateforme. Monsieur ROBLÉDO précise que ces documents font de surcroît partie du budget 2020 qui va être voté au Conseil d'Administration du 19 décembre 2019.

Suite à une question de Monsieur LAMBERT, Monsieur ROBLÉDO répond que la principale évolution du budget de fonctionnement concerne la masse salariale entre 2019 et 2020. L'augmentation se chiffre à plus de trois millions d'euros. Cette augmentation se répercute *de facto* dans les dépenses liées à la formation.

Monsieur KOBIELA souhaite connaître le budget précis par composante. Monsieur ROBLÉDO répond que ceci est abordé dans un second temps. L'objet du vote de la C.F.V.U. porte sur les moyens mis à disposition de l'établissement pour la formation. Les discussions avec les composantes font l'objet de négociations dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (C.P.O.M.). Monsieur ROBLÉDO ajoute que le budget des composantes a sensiblement augmenté entre 2016 et 2020, notamment en raison de l'augmentation de leurs ressources propres. Les composantes présentent leurs projets pour l'année à venir dans le cadre des C.P.O.M. Ces projets font l'objet d'une évaluation au niveau impact financier. L'Université opère une régulation. Les composantes qui génèrent beaucoup de ressources propres vont bénéficier d'une dotation d'équilibre moins importante que celle octroyée aux composantes qui connaissent plus de difficultés. Cela répond au principe de solidarité entre les composantes.

La répartition de l'enveloppe 2020 des moyens destinés à la formation est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour et 4 abstentions, un membre porteur d'une procuration étant arrivé en cours de séance.

### **3.2 Financements CVEC (contribution vie étudiante et campus) : Bilan des actions conduites en 2019**

Monsieur Jean-René MORICE, Vice-président à la culture, aux initiatives et à la communication présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Monsieur MORICE précise que les réflexions ont été menées dans le cadre des différents groupes de travail « CVEC » instaurés au sein de la Commission Vie établissement (CVET), qui regroupe de nombreux étudiants, et notamment Monsieur LAMBERT, Vice-président étudiant.

Les axes prioritaires des financements CVEC sont le sport, la santé, la culture, les initiatives et la vie étudiante. Pour 2020, la dimension sociale fera également partie des axes majeurs.

La CVET a été mise en place depuis quelques années, avant que la CVEC ne soit instaurée.



Les crédits disponibles dans le cadre du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) ont été maintenus. Des actions d'aide à mobilité, à hauteur de 50 000 euros, ont également été maintenues.

Les fonds CVEC s'élèvent à 1 353 456 euros en termes d'actions, de financements qui ont été engagés par rapport à 2018-2019. Des financements ont notamment permis de renforcer le guichet « Info Campus » pour un meilleur accueil des étudiants. La « Parenthèse », nouveau lieu de vie étudiant, fruit du partenariat entre l'Université d'Angers et le Crous, a pu être inaugurée le 15 octobre 2019. L'Université a financé les travaux de rafraîchissement et d'adaptation de ces locaux appartenant au Crous, situés dans une aile du restaurant universitaire du campus Belle-Beille.

Concernant le sport, un aménagement spécifique a été réalisé pour mettre en place un « espace cardio ». Un financement a également été fléché dans le cadre du parcours sport-santé qui s'inscrit à l'échelle du Crous.

La santé constitue un troisième axe important de ce budget. L'accès à la santé est ainsi garanti. La prise de rendez-vous pour les étudiants au Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) a été améliorée, notamment par la création d'un logiciel spécifique.

L'objectif est que ces fonds CVEC ne soient pas majoritairement destinés à la masse salariale. Actuellement 11% de ces fonds sont dédiés à la masse salariale. Un besoin est malgré tout prégnant au niveau du personnel du SUMPPS car les infirmières de prévention, les assistantes de service social, et les personnels d'accueil ne sont pas en nombre suffisant.

La carte culture, le Campus Day et le festival de la création universitaire continuent d'être financés.

Des financements ont également été mobilisés pour les aides d'urgence, notamment pour des hébergements d'étudiants.

Monsieur LAMBERT précise qu'il s'agit de la première année permettant une réflexion sur le nouvel impôt de contribution « CVEC ». Il estime que les répartitions proposées ont été pertinentes. Il espère encore davantage de concertation pour l'année à venir.

Le bilan des actions conduites en 2019 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

### **3.3 Financements CVEC : Programmation 2020 des actions financées par le produit de la CVEC**

Monsieur ROBLÉDO précise que l'ensemble des moyens de 2019 dédiés n'ont pas été consommés. Les projets ont été conçus sans avoir connaissance de la somme globale qui serait dévolue à l'Université. Il reste 65 731 euros qui sont reportés sur le budget 2020.

La collecte globale à l'échelle nationale de la CVEC devrait avoir un niveau identique à celle de 2019. L'enveloppe estimée est de 1 484 918 euros, avec le report de 65 731 euros.

Monsieur Jean-René MORICE présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe). Les priorités définies en 2018-2019 ont été conservées.

Le groupe de travail CVEC, puis la CVET, ont proposé une répartition des moyens. Un soutien important à la mobilité doit être maintenu. L'aide prévue pour le nouveau lieu de vie « la parenthèse » connaîtra une augmentation importante.

Une nouvelle ligne est proposée, concernant l'aménagement d'espaces de travail dans les bibliothèques universitaires, en particulier sur l'espace Saint Serge. L'objectif est d'augmenter la capacité d'accueil de la bibliothèque. Un budget sera également consacré à la mission égalité pour continuer à former et sensibiliser les étudiants sur ces missions spécifiques.

Un budget est fléché concernant toutes les associations et bureaux des étudiants qui organisent des soirées responsables pour financer des formations prévues pour les sensibiliser à la prévention ou encore l'achat de matériel type éthylotest.

Concernant le sport, il est prévu la poursuite du parcours santé initié en 2019. Les collègues du SUAPS ont demandé un demi-poste supplémentaire pour pouvoir accueillir des étudiants de plus en plus nombreux. Un aménagement de la salle du SUAPS va être proposé et des projets communs entre le SUAPS et la Direction de la culture et des initiatives vont perdurer.

Un budget spécifique sera consacré à l'amélioration de l'accueil physique des étudiants au SUMPPS.

La dimension sociale est confortée et renforcée. Le financement de l'aide d'urgence est poursuivi. Monsieur ROBLÉDO précise qu'il est prévu que 10% de la somme globale collectée sur la CVEC soit fléchée sur des actions à finalité sociale, comme l'aide d'urgence ou d'autres dispositifs particuliers à venir. L'Université d'Angers a eu recours à ce dispositif d'urgence, en réservant pendant quelques semaines des lits, des chambres d'hôtel, pour des étudiants en situation de précarité.

Un groupe de travail a été constitué dans ce cadre, avec les étudiants, sous l'égide de Monsieur Michel VERON, responsable administratif du Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'aide à l'Insertion Professionnelle (SUIO-IP). Après discussions, et en accord avec le groupe CVEC, des prêts de portable de longue durée vont également être consentis.

L'ensemble du budget de 1 484 918 euros n'a pas été fléché. Un reliquat de 21 063 euros est envisagé pour avoir une marge de manœuvre, notamment sur les initiatives étudiantes. Ce reliquat permettra également de pouvoir réagir à des situations délicates qui pourraient survenir.

Monsieur LAMBERT précise que les dépenses récurrentes représentent 55% du budget global de la CVEC, comme la masse salariale, les packs sport, santé, culture, initiative étudiante. Il reste 45% de CVEC qui peut être mobilisé d'une année sur l'autre. Il espère que les collectivités territoriales continueront à financer certaines actions et que l'Université d'Angers ne devra pas pallier sur le long terme des manquements, comme le prêt des portables de longue durée.

La programmation 2020 des actions financées par le produit de la CVEC est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Monsieur ROBLÉDO précise une information complémentaire concernant le CROUS (cf. diaporama de séance en annexe). Le CROUS disposait d'une enveloppe de 1 069 437 euros disponible pour soutenir un certain nombre de projets qui pouvaient être transmis par les Universités, les établissements publics et privés dont les étudiants sont assujettis à la CVEC.

L'université d'Angers avait transmis un certain nombre de projets dans ce cadre. Il précise la liste des projets retenus, qui correspondent à une enveloppe de 200 000 euros.

Il reste encore 238 139 euros à répartir entre les établissements. Les prochaines commissions du CROUS se tiendront en février, mai et juin 2020.

Monsieur ROBLÉDO précise que les Vice-présidents étudiants sont présents dans les commissions CROUS. Il insiste sur l'importance de leur présence, les sujets abordés concernent essentiellement la vie des étudiants.

La présence des étudiants est également primordiale dans les commissions CVET et CVEC instaurées en interne. Ce sont les espaces qui permettent aux étudiants de faire valoir leurs projets et leurs intérêts.

#### **4. Enseignement et conventions**

##### **4.1 Parcoursup : attendus locaux**

Madame MALLET précise deux modifications essentielles par rapport à l'an dernier.

La première modification concerne les attendus locaux, en corrélation avec la réforme du lycée. Le ministère et les administrateurs de Parcoursup souhaitaient que la mention des filières des baccalauréats généraux soit supprimée, en lien avec la réforme du baccalauréat.

La deuxième modification est due à la réforme des études de Santé. Madame MALLET rappelle que deux voies sont désormais possibles pour intégrer les filières de Santé (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie).

Les étudiants peuvent s'inscrire dans le dispositif PluriPASS. S'ils ne sont pas admis dans les filières de Santé, ils peuvent poursuivre leur parcours dans une autre licence, en fonction de leur projet professionnel.

Les étudiants ont également la possibilité d'intégrer les filières de Santé dans le cadre du dispositif L-PASS, par l'intermédiaire des licences disciplinaires pour lesquelles l'option « accès santé » a été ajoutée. Cette option est ajoutée en sus des enseignements spécifiques des licences.

Les étudiants doivent suivre 6 modules sur 10 modules obligatoires pour la première chance, et 2 modules supplémentaires pour la seconde chance.

Dans le cadre du dispositif L-PASS, des capacités d'accueil spécifiques ont été déterminées pour les étudiants qui souhaiteront intégrer les filières Santé. Toutes les licences de l'Université d'Angers permettent de postuler aux filières de Santé.

Madame MALLET rappelle qu'une partie des étudiants de PluriPASS suivent leurs cours à l'Université du Mans ou à l'antenne de Laval. L'Université du Mans a également accepté d'ouvrir plusieurs de ses licences à l'option Santé, mais pas l'intégralité des formations.

Concernant Parcoursup, un portail sera proposé avec deux sous-parcours, la licence « classique » et la licence proposant l'option Santé.

Des capacités d'accueil ont par conséquent été indiquées pour chacun de ces sous-parcours.

Une capacité d'accueil de 1150 étudiants était jusqu'alors proposée pour PluriPASS. Il a fallu redistribuer les places entre PluriPASS et L-PASS.

Madame MALLET rappelle que les attendus locaux sont un complément des attendus nationaux. Les attendus locaux pour L-PASS correspondent aux attendus de la licence disciplinaire.

Monsieur RULENCE demande comment les étudiants devront procéder pour choisir le dispositif L-PASS. Madame MALLET répond que les étudiants devront postuler pour une licence. Trois choix seront possibles : les étudiants pourront postuler soit en licence classique, soit uniquement en option santé,

soit à la fois en licence classique et à l'option Santé. Monsieur RULENCE en déduit que les étudiants pourront alors déterminer leur choix définitif un peu plus tard. Madame MALLET répond par l'affirmative, le choix devra être déterminé en mai 2020. Il s'agira de « sous-vœux » et les commissions d'examen des vœux n'effectueront qu'un seul classement.

Suite à une demande de précision de Monsieur RULENCE, Madame MALLET répond que la capacité d'accueil est figée uniquement pour la première année.

Les attendus locaux relatifs à Parcoursup sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 21 voix pour et 5 abstentions.

#### **4.2 Parcoursup : éléments pris en compte pour examiner les vœux**

Madame MALLET précise que les éléments pris en compte pour examiner les vœux reprennent en majorité ce qui avait été précisé l'an dernier. Le ministère a parfois demandé des précisions complémentaires pour certaines formations.

Les éléments pris en compte pour examiner les vœux relatifs à Parcoursup sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 6 abstentions.

#### **4.3 Parcoursup : capacités d'accueil en L1 et DUT**

Madame MALLET précise que certaines composantes ont ouvert des places en accès Santé, sans augmenter la capacité globale d'accueil de leur Licence. Elle rappelle en effet que les composantes sont tributaires de la capacité d'accueil de leurs locaux et d'un budget souvent contraint. Ce choix émane d'une réflexion entre les directeurs de composante et leurs équipes. Certaines filières restent en tension.

L'Université du Mans accepte 67 étudiants en filière accès Santé. L'Université d'Angers accorde 295 places en filière accès santé. La capacité d'accueil de PluriPASS sera de 800 étudiants, contre 1150 étudiants auparavant.

La capacité d'accueil globale (toutes licences confondues) est en baisse de 100 places par rapport à l'an dernier.

Madame MALLET met en perspective ce constat en rappelant que, depuis plusieurs années, les filières PluriPASS n'atteignent pas leurs capacités d'accueil.

Monsieur DOUESNEAU regrette que les places réservées pour la filière Santé aient été soustraites aux places attribuées aux licences disciplinaires dans certaines composantes. Il précise que ce n'est pas le choix opéré par la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines qui consent un effort. Madame MALLET répond que les places non pourvues pour la filière Santé pourront se déporter sur les licences dites classiques. Elle salue toutefois la décision de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines qui a accepté de ne pas baisser ses capacités d'accueil.

Madame MALLET indique que la capacité d'accueil de PluriPASS devra être revue à la baisse au fil des années.

Monsieur ROBLÉDO précise que 4 572 places sont offertes au total pour l'année universitaire 2020-2021. 3 926 inscrits pouvaient être comptabilisés en octobre 2019. La capacité d'accueil globale est suffisante. Il reconnaît que la capacité d'accueil n'est pas toujours bien répartie selon les filières.

Madame BLAKE se réjouit que les capacités d'accueil soient restées stables. Elle regrette toutefois que la capacité d'accueil de PluriPASS accuse une baisse de 300 places. Madame MALLET répond que ce choix est imposé par la réforme des études de Santé. Elle rappelle que seuls 50% des étudiants intégreront la filière Santé par la voie de PluriPASS, et 20% par l'intermédiaire de LPASS en L1, puis 30% en L2-L3. Si la capacité d'accueil de PluriPASS n'était pas diminuée, la sélection des étudiants dans ce cadre serait encore plus drastique. En comptabilisant les places offertes pour l'accès aux filières de santé par PluriPASS et celles offertes par L-PASS entre les Universités d'Angers et du Mans, 12 places supplémentaires sont en réalité accordées pour un accès aux filières de Santé.

Monsieur BIORET estime que la filière parallèle instaurée pour intégrer les filières de Santé sera, à court terme, au détriment des étudiants inscrits dans PluriPASS. Il estime paradoxal de proposer à des étudiants intéressés par la filière Santé de pouvoir s'inscrire dans n'importe quelle licence, d'autant plus que les attendus locaux reprennent uniquement ceux de la licence disciplinaire. Madame PASSIRANI répond que l'objectif est que tous les étudiants qui souhaitent intégrer la filière Santé puissent le faire, soit par l'intermédiaire de L-PASS, soit par l'intermédiaire de PluriPASS. Elle espère que les choix vont se répartir de façon homogène. Elle reconnaît qu'il est plus intéressant de s'inscrire en licence pour la prochaine rentrée. Les étudiants pourraient choisir de s'inscrire uniquement à L-PASS et pas à PluriPASS. Elle précise que les étudiants qui intègrent L-PASS devront suivre les enseignements disciplinaires de la L1 correspondante.

Les étudiants ne doivent plus être aussi nombreux à s'inscrire à PluriPASS car cette voie n'offrira plus que 50% des places et non plus 70% comme actuellement. Elle rappelle que les étudiants qui intègrent PluriPASS doivent définir un deuxième projet dès le lycée. Monsieur BIORET note que beaucoup d'inconnues demeurent quant aux choix des étudiants pour intégrer PluriPASS ou L-PASS. Madame PASSIRANI répond qu'il faudra définir une réflexion pour équilibrer les chiffres si nécessaire, au fur et à mesure des inscriptions.

Madame PASSIRANI ajoute que les deux voies d'accès permises ne dévalorisent pas les filières de Santé. L'objectif est la diversification des profils pour répondre aux attentes des différents métiers proposés dans les 5 filières de Santé.

Madame BLAKE précise que la diversification des profils était déjà inscrite dans les objectifs de PluriPASS. En définitive, la majorité des étudiants inscrits étaient détenteurs d'un baccalauréat scientifique, avec mention bien ou très bien. Elle se demande si le projet L-PASS va réellement permettre de diversifier les profils. Selon elle, les formations de Santé formatent les personnes qui y accèdent. Madame PASSIRANI reconnaît que PluriPASS n'a pas permis de diversifier les profils des étudiants accédant aux études de Santé. Les lycées avaient encore le sentiment que seul un baccalauréat scientifique permettait l'accès aux études de Santé. La réforme a pour objectif de transformer ces idées, dans la continuité de la réforme du baccalauréat.

Madame PASSIRANI ajoute qu'il sera conseillé aux lycéens de choisir plutôt les sciences pour intégrer la filière Pharmacie. En revanche, tous les autres profils seront les bienvenus pour intégrer les autres filières. Les baccalauréats scientifiques ne seront pas privilégiés.

Madame BLAKE demande si l'option Santé sera équivalente en termes de formation à celle suivie actuellement dans le cadre de PluriPASS. Madame PASSIRANI rappelle que la première année de PluriPASS est pluridisciplinaire. Le suivi des matières de la L1 et de l'option Santé permettront alors de donner ces équivalences.

Madame BLAKE craint le même décalage que celui observé avec les étudiants qui intègrent le S3 de PluriPASS actuellement. Madame PASSIRANI répond que ces étudiants valident au contraire mieux leur deuxième année de Santé que les étudiants qui viennent du S2. Ils ont conservé un rythme de travail important.

Madame BLAKE note que beaucoup d'étudiants seront désormais inscrits dans des filières distinctes. Le tutorat actuellement mis en place dans le cadre de la 2ATP (*Association Angevine du Tutorat PluriPASS*) ne pourra pas offrir la même qualité de service, sans aide supplémentaire. Madame PASSIRANI abonde en ce sens, il sera demandé aux tuteurs des autres licences d'intervenir dans le cadre de ces tutorats.

Monsieur BIORET estime que pour diversifier les profils des étudiants des filières de Santé, il aurait été possible de proposer d'autres matières disciplinaires dans le cadre de PluriPASS. Il craint que ces étudiants intègrent essentiellement les licences dont les matières se rapprochent des filières de Santé, comme par exemple la licence Sciences de la Vie et de la Terre. Ces étudiants risquent de se consacrer à l'option spécifique. Madame PASSIRANI répond que cela ne serait pas très judicieux. Les résultats de la licence seront particulièrement observés : un étudiant inscrit en licence Lettres Etrangères Appliquée avec une excellente moyenne aura plus de chances d'être retenu qu'un étudiant de licence Sciences et Vie et de la Terre avec une moyenne inférieure. Elle ajoute que l'option accès Santé comptera 4 fois moins que le résultat de licence.

Monsieur ROBLÉDO reconnaît que la réforme mise en place à compter de la rentrée 2020 peut sembler inverser la logique qui avait concouru à la mise en place de PluriPASS. L'objectif de PluriPASS était de permettre à des étudiants, pendant leur première année d'accès aux études de Santé, d'élargir leurs perspectives de poursuite d'études s'ils ne réussissaient pas leur projet.

Le processus est inversé avec la réforme de Santé. L'étudiant s'inscrit dans un processus de formation et a la possibilité, en fonction des résultats obtenus dans la licence, de continuer dans cette licence s'il échoue par deux fois à l'accès aux études de Santé. Monsieur ROBLÉDO précise que les étudiants étaient en réalité peu nombreux à poursuivre dans les voies alternatives proposées par PluriPASS. L'instauration d'un autre système de recrutement pourra induire moins de pression.

Concernant les capacités d'accueil en DUT, Monsieur BOUSSEAU précise que le pourcentage d'accueil des Bacheliers technologiques a été augmenté, de 40 à 43%, dans l'objectif d'anticipation de la réforme du Bachelor Universitaire Technologique. Monsieur RULENCE ajoute qu'une augmentation sera également prévue les années à venir, pour répondre aux critères nationaux.

Les capacités d'accueil en L1 et DUT pour l'année universitaire 2020-2021 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

#### **4.4 Admission en Master : capacités d'accueil en M1**

Madame MALLET rappelle que, depuis la rentrée 2017, les universités ont la possibilité de sélectionner les étudiants à l'entrée de la première année de Master. En contrepartie, la sélection entre le M1 et le M2 disparaît. Quelques universités, pour les filières en psychologie et en droit, avaient pu conserver une sélection entre le M1 et le M2. Ce statut dérogatoire s'arrête.

Suite à une demande de précisions de Monsieur LAMBERT, Madame MALLET répond que le ministère n'envisage pas un autre régime dérogatoire après l'année 2020. En conséquence, les masters 1 de Droit sont intégrés pour la première fois dans le tableau présenté.



Deux recrutements vont se tenir l'année prochaine pour la filière Droit. Les étudiants provenant de L3 Droit seront recrutés en M1 ; les étudiants actuellement inscrits en M1, qui n'ont jamais été sélectionnés jusqu'alors, feront l'objet d'une sélection en M2 pour la dernière année.

Monsieur DOUESNEAU note que l'IAE proposait une capacité d'accueil de 30 étudiants. Or, il remarque que 51 étudiants sont déjà inscrits. Monsieur ROBLÉDO répond que les capacités d'accueil sont indiquées pour les étudiants angevins. Certains étudiants (21) sont inscrits dans un master qui est délocalisé à Dakar et à Paris. Ils ne sont pas présents physiquement à Angers et pas comptabilisés dans les capacités d'accueil mentionnées.

Suite à une demande de précision de Monsieur DOUESNEAU, Madame MALLET répond que tous les étudiants inscrits dans une filière Santé peuvent s'inscrire en M1, pour le parcours Santé du Master Biologie-Santé, ou Sciences du Médicament. Cela représente un tronc commun entre les deux masters.

Les capacités d'accueil en M1 pour l'année universitaire 2020-2021 sont approuvées. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour, un membre porteur de deux procurations ayant quitté la séance, tout en laissant une procuration.

#### 4.5 Admission en Master 1 : dates d'ouverture et de clôture de la campagne

Les dates d'ouverture et de clôture de la campagne d'admission en master 1 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

#### 4.6 Admission en Master 2 de Droit : capacités d'accueil

Les capacités d'accueil en M2 Droit pour l'année universitaire 2020-2021 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

#### 4.7 Admission en Master 2 de Droit : dates de recrutement en M2 Droit

Les dates de recrutement en M2 Droit pour l'année universitaire 2020-2021 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

#### 4.8 Calendrier des congés universitaires 2020-2021

Madame MALLET présente le calendrier (cf. diaporama de séance en annexe).

Le calendrier des congés universitaires 2020-2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

Madame MALLET explique que le prochain calendrier sera plus précis et intégrera notamment les dates de la rentrée. Il sera proposé dans le cadre de la prochaine C.F.V.U., en Mars 2020.

#### 4.9 Modification de l'intitulé du D.U. « Adoption et Pratiques Professionnelles » - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

Madame MALLET précise que des étudiants ont demandé que leur diplôme comporte l'intitulé D.U. « Adoption, **attachement** et pratiques professionnelles ». Cet intitulé correspond en effet à l'offre de formation qui leur avait été communiquée. Toutes les plaquettes de communication et d'information

ont été rédigées en tenant compte de cet intitulé. Le D.U. avait été approuvé, avec un intitulé erroné par la C.F.V.U. du 23 octobre 2017.

Monsieur DOUESNEAU demande s'il sera possible de modifier les diplômes des étudiants des promotions antérieures. Madame MALLET répond par la négative, les diplômes ne seront pas réédités. La modification de l'intitulé du diplôme est envisageable pour la nouvelle promotion dont la rentrée est programmée en janvier 2020.

La modification de l'intitulé du D.U. « Adoption et Pratiques Professionnelles » au profit de l'intitulé D.U. « Adoption, attachement et pratiques professionnelles » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

#### **4.10 Création d'un E20 « Devenir étudiant contributeur pour la co-construction de ressources concernant la première période à l'université » - Faculté de droit, économie, gestion**

Madame MALLET précise que l'objectif de cet E20 est de constituer le vivier d'étudiants contributeurs pour participer à la co-construction de ressources numériques concernant la première période à l'Université. La formation proposée en pédagogie, numérique et disciplinaire, doit permettre de créer des capsules ou modules de formation multimédia. Il s'agit de co-créeer des contenus de cours existants et/ou de cours nouveaux.

Cet E20 est proposé dans le cadre de l'appel à projets innovation pédagogique : « Innovation pédagogique co-construite », projet approuvé lors de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 17 octobre 2019. Il s'accompagnera, comme tous les E20, d'ECTS supplémentaires avec un bonus de 0,5 point sur la moyenne générale de l'année.

La création de l'E20 est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

#### **4.11 Création du parcours « Arts du spectacle » de la Licence mention Sciences Sociales – F.L.O. – Université d'Angers – UFR ESTHUA, Tourisme et Culture**

Madame MALLET précise que les Facultés libres de l'Ouest ont un Master « Direction de projets ou établissements culturels » qui propose un parcours « Arts du spectacle ». Dans le cadre de la convention qui lie l'Université d'Angers avec les Facultés libres de l'Ouest, il a été demandé un partenariat avec l'UFR ESTHUA, Tourisme et culture, pour la création de ce parcours en licence. Ce parcours sera intégré dans la mention « sciences sociales ».

La licence sciences sociales parcours « Arts du Spectacle » s'adresse aux étudiants désireux de suivre une formation dans les domaines du spectacle vivant. La licence offre aux étudiants la possibilité d'approfondir un champ artistique ou d'élargir leur approche des arts par un large choix d'enseignements en mineure (UE3 et UE4), ce qui leur permet une immersion dans un domaine spécifique des Arts du spectacle adossé à une solide connaissance générale du champ des arts de spectacle. Les étudiants peuvent aussi bien poursuivre leurs études en Master que s'orienter vers les métiers du spectacle vivant ou approfondir leur pratique au sein d'une école spécialisée.

Le Jury sera présidé par des enseignants-chercheurs de l'ESTHUA.

La création du parcours « Arts du spectacle » est approuvée.



Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

#### **4.12 Avenant à la convention de formation conclue entre l'Université d'Angers et les Facultés libres de l'Ouest, pour introduire le parcours « Arts du Spectacle » de la Licence mention Sciences Sociales - UFR ESTHUA, Tourisme et Culture**

Madame MALLET demande aux membres de la Commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver l'avenant à la convention de formation conclue entre l'Université d'Angers et les Facultés libres de l'Ouest, pour introduire la mention de licence Sciences Sociales avec le parcours Arts du spectacle.

L'avenant à la convention est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

#### **4.13 Convention de collaboration internationale entre l'Université d'Angers – ESTHUA et l'Université autonome de Madrid (UAM) pour le programme de double diplôme de la Licence Mention Sciences Sociales et Master 1 mention Tourisme de l'Université d'Angers - UFR ESTHUA, Tourisme et Culture**

Madame MALLET présente la convention de collaboration internationale entre l'Université d'Angers – ESTHUA et l'Université autonome de Madrid (UAM) pour le programme de double diplôme de la licence Mention Sciences Sociales et du master 1 mention Tourisme de l'Université d'Angers.

Les étudiants de l'UAM admis au programme, après avoir validé les trois premières années du Grado en Turismo, pourront prétendre à une validation d'études supérieures de leur parcours à l'UAM pour obtenir la licence mention Sciences sociales, parcours Tourisme Hôtellerie, Restauration et Évènementiel.

Ces étudiants pourront également obtenir le diplôme intermédiaire de maîtrise, s'ils valident la première année de l'un des parcours de master pendant leur séjour à l'UA, ainsi que le Grado en Turismo de l'UAM.

Les étudiants de l'UA déjà titulaires du diplôme de licence mention Sciences sociales, parcours Tourisme, Hôtellerie, Restauration ou Évènementiel (dans l'une des options précitées), et après avoir réussi tous les enseignements de l'UAM précisés en annexe, obtiendront le Diplôme de Grado en Turismo de l'UAM et la validation de la première année de leur parcours de master de l'UA.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

#### **4.14 Convention de partenariat entre l'Université d'Angers et la Chambre de commerce et d'industrie - UFR ESTHUA, Tourisme et Culture**

Madame MALLET présente la Convention de partenariat entre l'Université d'Angers et la Chambre de commerce et d'industrie.

Dans le cadre d'une politique de site et d'une complémentarité de leurs objectifs en matière de formation, l'Université d'Angers et la Chambre de Commerce et d'Industrie ont signé, à l'occasion du contrat quinquennal 2017-2021, une convention de formation concernant la licence domaine « Sciences Humaines et Sociales », mention « Sciences Sociales » parcours type « Tourisme, hôtellerie restauration, évènementiel » option « gastronomie et cuisine ».

L'Université d'Angers et la Chambre de Commerce et d'Industrie souhaitent désormais collaborer à la mise en place de l'option « food and beverage » proposée dans l'offre de formation du Campus de la Gastronomie.

La convention entre en vigueur le 1er septembre 2020 et prend fin au terme de l'année universitaire 2021-2022.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

#### **4.15 Modification du contrôle des connaissances – Faculté de Santé**

Madame MALLET précise que ces M.C.C., proposées par la Faculté de Santé, concernent PluriPASS semestres 1-2 et 3 ainsi qu'AlterPASS. Ces modifications ont été demandées par le ministère. Il ne sera pas possible en définitive d'intégrer les filières de Kinésithérapie et d'Ergothérapie par AlterPASS en 2020.

Les modifications du contrôle des connaissances demandées par la Faculté de Santé sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

### **5. Vie Universitaire**

#### **5.1 Bilan du dispositif AMI SHS – information**

Monsieur Cyril FLEURANT, Directeur de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines, présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe). Il précise qu'il s'agissait de la réponse à un appel à manifestation d'intérêt (A.M.I.) fléché sur les Sciences Sociales.

L'Université d'Angers, en partenariat avec des acteurs du monde économique, a déployé un ensemble de mesures visant à améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de Lettres, Langues et Sciences Humaines.

Il précise que l'approche par compétences en co-construction avec des partenaires du monde socio-économique reste à développer. L'objectif est de décliner des compétences comprises par les étudiants et le monde professionnel.

Concernant l'Action 2, Monsieur FLEURANT met en exergue l'organisation d'un Forum des Métiers 2019. La prochaine édition se tiendra le 22 janvier avec le thème « regards sur le Monde ». La Faculté accueillera une exposition « Camille Lepage » lors de cette manifestation.

Onze autres Universités ont été lauréates de cet A.M.I. Des rencontres ont régulièrement été organisées entre l'ensemble de ces universités. Des actions transversales ont ainsi été organisées, comme des expositions photos avec des portraits d'Alumni. Monsieur FLEURANT estime complexe de valoriser le réseau des Alumni.

Madame MALLET demande quel sera l'avenir de ce projet. Monsieur FLEURANT répond que l'objectif du ministère était de participer à la construction d'une communauté des universités lauréates. Cela est une réussite et pourra perdurer sans l'aide du ministère.

Suite à une nouvelle demande de précisions de Madame MALLET, Monsieur FLEURANT répond que les retours des étudiants sont très positifs sur l'accompagnement dont ils ont bénéficié. Il ne sera pas

possible néanmoins de déterminer avant quelques années si cet accompagnement présente un impact sur l'insertion professionnelle des différents étudiants.

## 5.2 Bilan du Vice-Président étudiant – information

Monsieur Axel LAMBERT, élu Vice-président étudiants par la Commission de la formation et de la vie universitaire du 22 octobre 2018, présente son bilan.

Il reconnaît avoir eu quelques difficultés à dresser le bilan de son mandat qui est le reflet d'une action collective et non pas uniquement individuelle. Monsieur LAMBERT a participé à de nombreuses réunions de travail qui ont permis d'enrichir ses différentes réflexions. Sa présentation sera réalisée en trois points : une présentation succincte des différents projets importants auxquels il a participé, les points de vigilance pour l'avenir et des remerciements.

Monsieur LAMBERT précise que le projet THELEME lui a permis de faire de nombreuses rencontres enrichissantes. Il salue la qualité de ce projet et espère qu'il sera promis à un bel avenir.

La charte de redistribution des locaux pour les associations est selon lui perfectible. L'Université d'Angers manque de locaux pour accueillir les différentes associations. Il souhaiterait la définition d'un lieu commun permettant d'accueillir un maximum d'associations et que toutes les associations disposent des conditions matérielles pour réussir leur engagement.

Monsieur LAMBERT se réjouit d'avoir participé à la réhabilitation de « la Parenthèse ». Il a beaucoup travaillé sur ce projet, en collaboration avec Madame Amandine GIRARD (*Direction de la Culture et des Initiatives D.C.I.*). Il espère un bel avenir pour ce nouveau lieu de vie des étudiants. Il estime que Madame GIRARD réalisera un travail de qualité permettant d'animer cet espace de vie. Il espère néanmoins que ce lieu sera autant animé par les étudiants que par le personnel de la D.C.I.

Monsieur LAMBERT est fier de la tournure qu'il a su faire prendre au groupe de travail étudiant de la Commission Vie Etablissement. Ce groupe de travail n'est plus uniquement axé sur la prise de décision sur les subventions FSDIE allouées mais il participe aussi à la concertation et la co-construction de projets avec les associations étudiantes. Un travail autour de la charte du FSDIE a été envisagé. La charte des associations a également fait l'objet d'un travail de réflexion et s'engage, selon lui, dans la bonne direction.

Monsieur LAMBERT se réjouit de la réutilisation des licences Voltaire qui va permettre à certains étudiants d'améliorer leur niveau d'orthographe grâce à l'Université.

Un travail de réflexion continue d'être mené sur la valorisation de l'engagement étudiant. Cela est essentiel. Il mène une réflexion avec le personnel de la D.C.I. sur la constitution d'un plan en trois parties. Ce plan comporterait la signature de la charte des associations, un label qui reconnaîtrait les associations particulièrement impliquées dans la vie universitaire, puis la définition de la valorisation de l'engagement.

Monsieur LAMBERT est particulièrement fier de la création de la commission CVEC qui accueille une majorité d'étudiants élus mais également des membres des associations. Il est important que les étudiants aient connaissance du processus décisionnel de l'Université sur ce type de questions.

Monsieur LAMBERT s'est toujours attaché à défendre le droit des étudiants dans toutes les réunions et commissions auxquelles il a participé.

Il estime que l'un des grands enjeux primordiaux de la formation à l'université est la pluridisciplinarité des formations, notamment pour que les étudiants puissent avoir une réflexion sur l'environnement et l'intelligence artificielle. Il estimerait pertinent que tous les étudiants aient un socle commun de connaissances sur ces thématiques pour pouvoir mobiliser ces connaissances dans un monde en perpétuelle évolution.

Monsieur LAMBERT souhaite remercier les élus étudiants pour la qualité de leurs échanges qui ont toujours été constructifs, même lorsque les points de vue étaient divergents. Les étudiants l'ont aidé à prendre du recul et à prendre position sur certains sujets.

Il souhaite également remercier la gouvernance qui a toujours fait preuve d'écoute et de compréhension, même si les débats ont parfois été animés. Il précise que toutes les universités n'ont pas la même considération pour la mission de Vice-président étudiant.

Il remercie les personnels et les étudiants avec lesquels il a régulièrement travaillé. Il remercie particulièrement et personnellement Madame Amandine GIRARD et Madame Nathalie GALLAND (D.C.I.).

Monsieur LAMBERT remercie également les membres de la C.F.V.U. pour la qualité des débats qui se sont toujours déroulés dans un esprit constructif.

Les membres de la C.F.V.U. applaudissent Monsieur LAMBERT.

Monsieur ROBLÉDO précise que le Vice-président étudiant est intégré dans la gouvernance tout en ayant la possibilité de conserver son indépendance de positionnement et d'esprit. Monsieur ROBLÉDO se réjouit d'avoir pu travailler avec Monsieur LAMBERT. Il souligne son implication.

### **5.3 Bilan de la C.F.V.U. – information**

Madame MALLET, élue vice-présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire le 7 Mars 2016, rappelle qu'il s'agit de la dernière C.F.V.U. de l'année et du mandat.

Elle souhaite remercier tous les membres de la C.F.V.U., les directeurs de composante, les assesseurs à la pédagogie et les directeurs des services communs pour leurs échanges. Elle remercie également les deux vice-présidents étudiants qui ont permis des discussions enrichissantes. Elle insiste sur le caractère collectif du travail qui a été mené.

Elle remercie particulièrement les directions avec lesquelles elle travaille au quotidien, notamment Madame Emmanuelle RAVAIN et le personnel de la D.E.V.E. Elle apprécie particulièrement ce travail de collaboration avec cette Direction. Madame MALLET remercie également la Direction du Pilotage et de l'Évaluation ainsi que la Cellule Institutionnelle.

Elle remercie Madame Florence EVEN.

Elle précise que les membres de la C.F.V.U., du bureau de la C.F.V.U. et du Comité licence-master ont permis des échanges sur des sujets parfois complexes. Elle cite notamment l'important travail réalisé dans le cadre de la plateforme Parcoursup. La philosophie de l'Université d'Angers est l'accompagnement des étudiants, ce qui a été permis dans le cadre du dispositif DARE. Le travail collectif a permis la réponse à des appels à projets à innovation pédagogique, aux projets Nouveaux Coursus à l'Université, Etoile, AMI-SHS. Un travail collectif important a été réalisé pour mise en place du droit à la poursuite d'études en Master et la mise en place du nouvel arrêté Licence.

Les réflexions, qui ne se sont pas limitées à l'équipe de gouvernance, ont permis d'honorer les différentes attentes.

Les membres de la C.F.V.U. applaudissent Madame MALLET.

Monsieur ROBLÉDO souligne la modestie du discours de Madame MALLET. Il précise que ce sont les Vice-Présidents de la C.F.V.U. qui prennent en charge le plus de réformes. Madame MALLET a été chargée de mettre en place ou d'accompagner les réformes instaurées par le ministère. Un travail de fond est réalisé dans le cadre des réseaux des V.P. C.F.V.U. à l'échelle nationale pour orienter ou amoindrir certains dispositifs qui doivent ensuite être mis en application dans les établissements. Monsieur ROBLÉDO souligne la force qu'il est nécessaire de déployer pour répondre au malaise parfois engendré par ces réformes. Il faut gérer les mécontentements, les remarques de la communauté. L'objectif perpétuel est de déployer de la meilleure façon les dispositifs, pour l'Université d'Angers et dans l'intérêt des étudiants.

Il remercie Madame MALLET pour tout ce travail accompli.

Madame MALLET invite les membres de la C.F.V.U. à profiter d'un moment de convivialité.

## **6. Questions diverses**

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.

La Vice-présidente formation et vie Universitaire  
de l'université d'Angers

*Sabine MALLET*

## 7. ANNEXE : diaporama de la séance du 16 décembre 2019

# Commission de la Formation et de la Vie Universitaire 16 décembre 2019

## **Ordre du jour :**

1. Informations
2. Procès-verbal
3. Prospective et moyens
4. Enseignement et conventions
5. Vie universitaire
6. Questions diverses

# 1. Informations

## 1.1 Circulaire relative au congé pour projet pédagogique



# 1.1 Circulaire relative au congé pour projet pédagogique

La circulaire d'application de l'arrêté du 30 septembre 2019 relatif à « *la création et aux conditions d'attribution et d'exercice d'un congé pour projet pédagogique applicable aux enseignants-chercheurs et aux autres personnels chargés de fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur* » est parue **le 16 novembre 2019**.

Le nombre de congés accordés à l'Université d'Angers est fixé à : **9**

# 2. Procès-verbal

## 2.1 Procès-verbal de la CFVU du 12 novembre 2019 – **VOTE**

# 3. Prospective et moyens

3.1 Répartition de l'enveloppe 2020 des moyens destinés à la formation – **VOTE**

3.2 Financements CVEC :

- Bilan des actions conduites en 2019 - **VOTE**
- Programmation 2020 des actions financées par le produit de la CVEC - **VOTE**

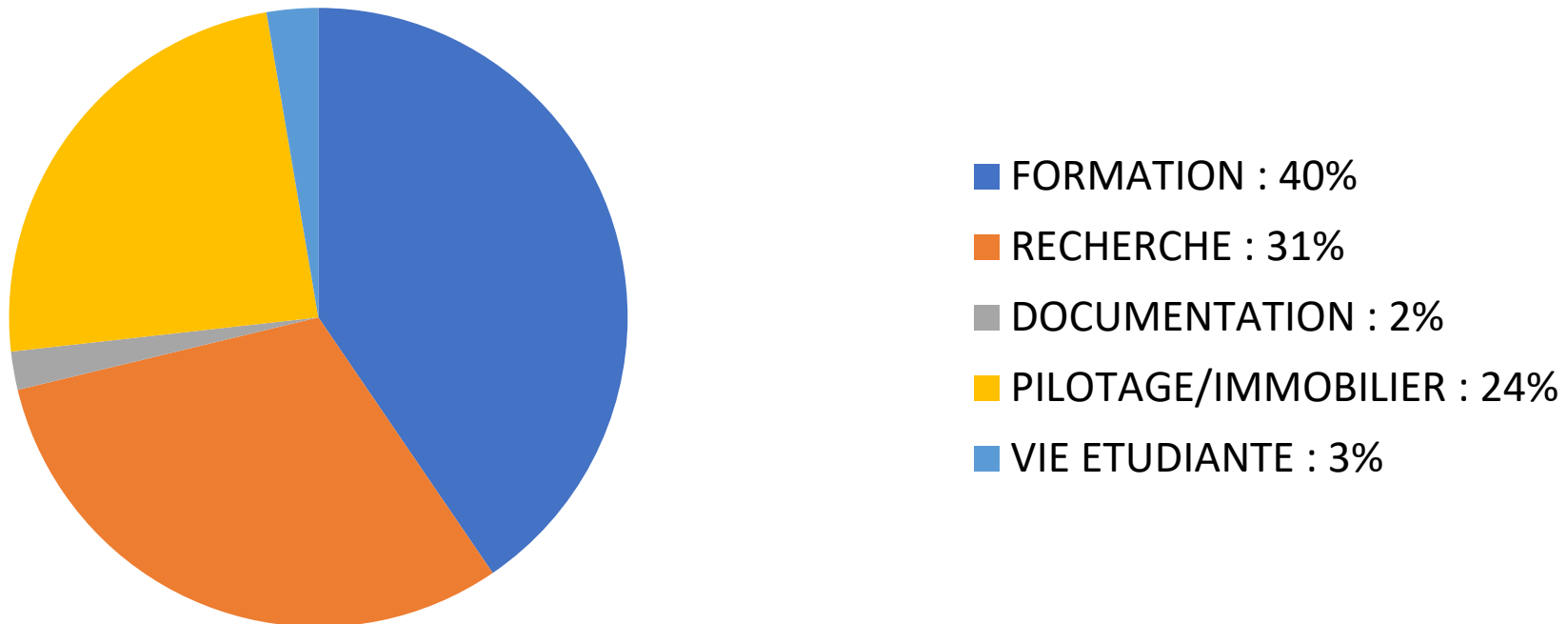
## 3.1 Répartition de l'enveloppe des moyens 2020 destinés à la formation Répartition globale - Dépenses

- Budget initial 2020 : 170 853 K€ (autorisations d'engagement) :
  - dont 69 139 K€ pour la formation
  - dont 52 566 K€ pour la recherche
  - dont 3 418 K€ pour la documentation
  - dont 41 143 K€ pour le pilotage et l'immobilier
  - dont 4 586 K€ pour la vie étudiante

*Source : Maquette budgétaire BPI 2020, toutes destinations LOLF et toutes masses*

# Répartition globale (en %) - Dépenses

- Budget initial 2020 : 170 853 K€ (autorisations d'engagement) :



Source : Maquette budgétaire BPI 2020, toutes destinations LOLF

# Focus Formations

- Répartition par masse :

	<b>Personnel</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Formations du niveau Licence</b>	32 947 K€	2 317K€	209 K€
<b>Formations du niveau Master</b>	28 750 K€	2 139 K€	472 K€
<b>Formations du niveau Doctorat</b>	1 348 K€	955 K€	1 K€
<b>Vie Etudiante*</b>	2 702 K€	1 882 K€	3 K€

*\*La rubrique « vie étudiante » regroupe les dépenses identifiées comme aide directes et indirectes aux étudiants ainsi que les dépenses d'activités sportives, culturelles, associatives et médicales à destination des étudiants (on y retrouve par exemple, les heures complémentaires du SUAPS)*

Source : Maquette budgétaire BPI 2020, destinations LOLF D101, D102, D103, D201, D202, D203

# Focus Recettes

- Recettes directes de la formation - BPI 2020 :
  - 9 226 K€ :
    - dont 4 074 K€ de droits d'inscription
    - dont 4 430 K€ de recettes de formation continue
    - dont 721 K€ de taxe d'apprentissage

*Source : Maquette budgétaire BPI 2020, Fonds FD020, FD030, FD040*

# Focus Formations

- Coût complet par type de diplôme :

	<b>Coût complet</b>	<b>Coût à l'étudiant</b>
<b>LICENCES</b>	27 585 K€	3 472 €
<b>LICENCES PROFESSIONNELLES</b>	5 850 K€	5 909 €
<b>MASTERS</b>	18 030 K€	5 706 €
<b>DUT SECONDAIRES</b>	6 156 K€	10 506 €
<b>DUT TERTIAIRES</b>	5 191 K€	7 353 €
<b>DIPLÔME D'INGENIEUR (Y COMPRIS CYCLE PREPARATOIRE)</b>	5 941 K€	11 859 €

Source : Comptabilité analytique 2017.



# Historique des charges d'enseignement

Composantes	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Charges	260 335	277 548	288 178	302 637
Prestations	31 222	15 277	15 797	

Services centraux et communs	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Charges	16 951	15 153	16 791

Source : PCE jusqu'en 2018/2019, pour 2019/2020 charges calculées dans le cadre des CPOM.

A partir de 2017/2018, les prestations n'incluent plus les suivis de stages et de projets, considérés comme des charges.

**POUR VOTE**

## 3.2 Financements CVEC

### Rappel du cadre réglementaire

**Loi du 8 mars 2018 pour l'orientation et la vie étudiante** instaure la CVEC destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé

**Décret du 30 juin 2018** fixe le cadre de collecte: tout étudiant inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur est redevable de 90€ (91€ en 2020) avec 41€ perçus par les établissements, 20€ pour les autres organismes, le CROUS percevant aussi une part du produit collecté

## 3.2 Financements CVEC

### Rappel du cadre réglementaire

Le décret du 19 mars 2019 précise: 30% des dépenses doivent être consacrées au financement de projets portés par des associations étudiants et aux actions sociales à destination des étudiants, 15% au moins à la médecine préventive

Circulaire du MESRI publiée le 21 mars 2019 est venue préciser:

- le périmètre: l'amélioration des conditions de vie des étudiants
- la nécessaire association des acteurs de la vie étudiante aux choix
- le nécessaire suivi de l'usage de la CVEC par chaque établissement affectataire

# Financements CVEC

## Rappel de la gouvernance de la CVEC

- Le vote du budget par le CA
- La CFVU se prononce chaque année sur la répartition de la CVEC et fixe les orientations
- La CVET suit au cours de l'année l'exécution de l'ensemble des lignes de la CVEC
- Le groupe de travail Vie Etudiante émet un avis sur la stratégie CVEC
- Le CA vote le bilan de l'utilisation de la CVEC et la programmation des actions

# Financements CVEC 2019

## Bilan 2019

*Collecte:* 1 419 187€

*Dépenses:*

- Compensation FSDIE: 234 728€
- Compensation inscription médecine préventive:  
158 505€
- Pack gratuit Sport étudiant et équipement espace  
cardio: 206 000€
- Investissement: 231 474€ (Parenthèse, Qu4tre,  
provision parcours santé)

# Financements CVEC 2019

- RH: 98 957€ (DCI, Sumpps-infirmier et assistant de service social, Service sanitaire)
- Campus Day: 50 000€
- Autres dépenses pour 100 393€: évènements culturels à destination des étudiants, amélioration de l'accueil au Guichet Info campus et au Service commun de documentation

Total 2019: 1 080 057€

Rappel 2018: 273 399€

Total 2018+2019=**1 353 456€**

Avis favorable de la Commission vie établissement le 10 décembre 2019, à l'unanimité avec 11 voix pour.

**Pour vote**

# Financements CVEC 2020

- *Report 2019: 65 731€*
- *Disponible sous réserve notification définitive en juillet 2020: **1 484 918€***
- Initiative étudiantes: 385 570€
- Sport: 345 032€
- Santé: 279226€
- Culture: 273 827€
- Social: 179 500€

**Pour vote**

Avis favorable de la Commission vie établissement le 10 décembre 2019,  
à l'unanimité avec 11 voix pour.

# Financements CVEC part CROUS pour projets UA

*Commission du Crous du 20 novembre 2019 soumis au  
CA du CROUS du 9 décembre 2019*

*Rappel du montant CVEC collecté par le CROUS:  
1 069 437€*



# PROJETS UA RETENUS : 197 598€

UFR	Projet	Montant du projet	Montant UA	Montant CROUS retenu
Sciences	Formation des étudiants de LP et de M2 au premiers secours	18 000	3 600	14 400
Esthua	Accueil étudiants internationaux hors Europe	18 560	9 250	9 310
SUAPS	Pack sportif	6 819, 58	1 000	5 819,58
SUAPS	Parcours sportif	475 000	310 532	164 468
DEG	Formation des étudiants au PSC1	880	880	880
DCI	Nuits des étudiants aux beaux arts « quel cinéma »	7 000	1 000	2 000
		Dont 4 000 autres partenaires **		
DCI	Siestes musicales	7 080	3 540	3 540
DCI	BOOSTER pour musiciens étudiants débutants	6 700	3 700	3 000

# CVEC CROUS

- Total des montants affectés sur tous établissements:  
831 298€  
Report 2020: 238 139€

Prochaines commissions: février et mai-juin 2020

POUR INFORMATION

# 4. Enseignement et conventions (1/3)

## 4.1 Parcoursup :

- Attendus locaux - **vote**
- Éléments pris en compte pour examiner les vœux – **vote**
- Capacités d'accueil en L1 et DUT – **votes**

## 4.2 Admission en Master :

- Capacités d'accueil M1 –**vote**
- Dates de recrutement –**vote**

## 4.3 Admission en Master 2 Droit :

- Capacités d'accueil –**vote**
- Dates de recrutement –**vote**

# 4. Enseignement et conventions (2/3)

4.4 Calendrier des congés universitaires 2020-2021 – **vote**

4.5 Modification de l'intitulé du D.U. « Adoption et Pratiques Professionnelles » - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines - **vote**

4.6 Création d'un E20 « devenir étudiant contributeur pour la co-construction de ressources concernant la première période à l'université »  
- Faculté de droit, Economie, Gestion - **vote**

# 4. Enseignement et conventions (3/3)

4.7 Création du parcours « Arts du spectacle » de la Licence Mention Sciences Sociales – F.L.O. - **vote**

4.8 Conventions – **votes**

4.9 Modification du contrôle des connaissances – Faculté de Santé – **vote**

# 4.1 Parcoursup

- Précisions 2020 : Dans le cadre du dispositif L-PASS des capacités d'accueil spécifiques ont été déterminées pour les étudiants qui souhaiteront intégrer les filières Santé par l'intermédiaire d'une licence.
- Attendus locaux
- Éléments pris en compte pour examiner les vœux
- Capacités d'accueil en L1 et DUT

**POUR VOTES**

## 4.2 Admission en Master

- Capacités d'accueil en M1 – **pour vote**
- Dates de recrutement - **pour vote**

## 4.3 Admission en Master 2 Droit

- Capacités d'accueil – pour vote
- Dates de recrutement - pour vote



# 4.4 Calendrier des congés universitaires 2020 - 2021

	Vacances scolaires Académie de Nantes (zone B)	Vacances universitaires Université d'Angers
<b>Toussaint</b>	fin des cours samedi 17 octobre, reprise lundi 2 novembre 2020	fin des cours samedi 24 octobre, reprise lundi 2 novembre 2020
<b>Noël</b>	fin des cours samedi 19 décembre 2020, reprise lundi 4 janvier 2021	fin des cours samedi 19 décembre 2020, reprise lundi 4 janvier 2021
<b>Hiver</b>	fin des cours samedi 20 février, reprise lundi 8 mars 2021	fin des cours samedi 27 février, reprise lundi 8 mars 2021
<b>Printemps</b>	fin des cours samedi 24 avril, reprise lundi 10 mai 2021	fin des cours vendredi 30 avril, reprise lundi 10 mai 2021

**POUR VOTE**

## 4.5 Modification de l'intitulé du D.U. « Adoption et Pratiques Professionnelles »

- Contexte : demande de la Faculté LLSH
- Rectification d'une erreur matérielle, le D.U. avait été approuvé avec un intitulé erroné par la CFVU du 23 octobre 2017.
- La modification de l'intitulé a été adoptée par le Conseil de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines le 9 décembre 2019, à l'unanimité avec 20 voix pour.
- **Nouvel intitulé proposé : D.U. «Adoption, attachement et pratiques professionnelles ».**
- Modification de l'intitulé envisageable pour la nouvelle promotion dont la rentrée est programmée en janvier 2020.

**POUR VOTE**

## 4.6 Création d'un E2O «devenir étudiant contributeur pour la co-construction de ressources concernant la première période à l'université »

E2O proposé par la Faculté de Droit, Economie, Gestion.

Objectif de l'E2O :

- constituer le vivier d'étudiants contributeurs pour participer à la co-construction de ressources numériques concernant la première période à l'Université.
- formation proposée en pédagogie, numérique et disciplinaire, qui doit permettre de créer des capsules ou modules de formation multimédia. Il s'agit de co-créeer des contenus de cours existants et/ou de cours nouveaux.
- Volume horaire : 16h eq. TD.
- E2O proposé dans le cadre de l'appel à projets innovation pédagogique : « Innovation pédagogique co-construite », projet approuvé lors de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 17 octobre 2019.
- Cet E2O a été approuvé par le Conseil de la Faculté de droit, d'économie et de gestion du 21 novembre 2019 à l'unanimité avec 22 voix pour.

## 4.7 Création du parcours « Arts du spectacle » de la Licence Mention Sociales – F.L.O.

Cette Licence mention Sciences Sociales est en partenariat avec les Facultés Libres de l'Ouest.

Pour l'Université d'Angers, cette formation est portée par l'UFR ESTHUA, Tourisme et culture.

**POUR VOTE**

## 4.8 Conventions

- **avenant à la convention de formation** conclue entre l'Université d'Angers et les Facultés libres de l'Ouest, pour introduire le parcours « Arts du Spectacle » de la Licence mention Sciences Sociales.

POUR VOTE

## 4.8 Conventions

- **convention de collaboration internationale entre l'Université d'Angers – ESTHUA et l'Université autonome de Madrid (UAM)** pour le programme de double diplôme de la Licence Mention Sciences Sociales et Master 1 mention Tourisme de l'Université d'Angers.

Cette convention de collaboration internationale a été adoptée par le Conseil de l'ESTHUA du 25 Avril 2019 à l'unanimité avec 26 voix pour.

POUR VOTE

# 4.8 Conventions

- **Convention de partenariat entre l'Université d'Angers et la Chambre de commerce et d'industrie.**

L'Université d'Angers et la Chambre de Commerce et d'Industrie souhaitent collaborer à la mise en place de l'option « food and beverage » proposée dans l'offre de formation du Campus de la Gastronomie.

Cette convention de partenariat entre l'Université d'Angers et la chambre de commerce et d'industrie a été adoptée par le Conseil de l'ESTHUA du 23 octobre 2019 à l'unanimité avec 24 voix pour.

**POUR VOTE**

## 4.9 Modifications de M.C.C.

- Les modifications sont proposées par la Faculté de Santé et concernent PluriPASS et AlterPASS.
- Les modifications ont été approuvées par le Conseil de la Faculté de Santé.

**POUR VOTE**



# 5. Vie Universitaire

**5.1 Bilan du dispositif AMI SHS– information**

**5.2 Bilan du Vice-Président étudiant – information**

**5.3 Bilan de la C.F.V.U.– information**

# 5.1 Bilan du dispositif AMI-SHS

*Présentation par Monsieur Cyril FLEURANT, Directeur de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines.*

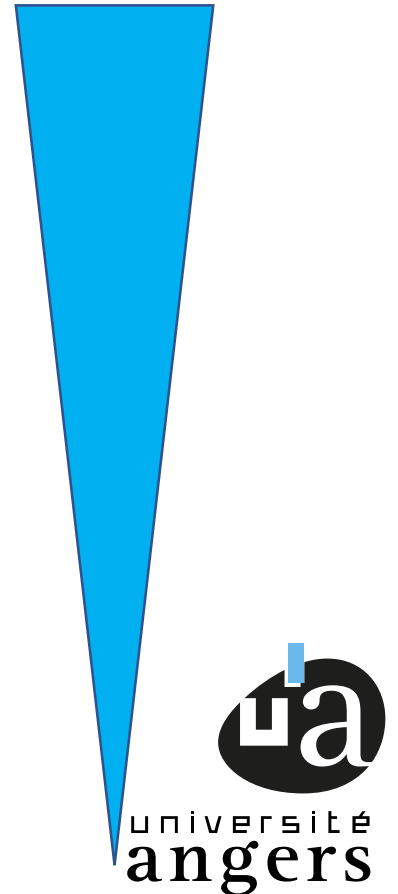
POUR INFORMATION

# AMI SHS – Bilan

Septembre 2018 – Décembre 2019

## ▪ Objectifs

- Accompagner les étudiant.e.s de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines dans leur insertion professionnelle
- Renforcer les partenariats avec les milieux socio-économiques
- Créer et valoriser un réseau Alumni LLSH
- Proposer une approche par compétences en co-construction avec des partenaires du monde socio-économique



# AMI SHS – Bilan

Septembre 2018 – Décembre 2019

## ▪ Moyens et recrutements

- 120 000 € / an
- Deux chargées des relations en milieu professionnel et conseillères en insertion professionnelle
  - Morgane Bariou (septembre 2017)
  - Eléonore Cussonneau (septembre 2018)
- Une conceptrice multimédia
  - Adeline Escofier (septembre 2019)

# AMI SHS – Bilan

## Septembre 2018 – Décembre 2019

- **Action 1** : Accompagnement individuel de 120 étudiant.e.s LLSH ; Mise en œuvre de sessions collectives en Activation du Développement Vocationnel et Personnel ; participation aux dispositifs Rebond'Sup et Rebond M2S.
- **Action 2** : Organisation du « Forum des métiers 2019 » : 23 janvier 2019 – 496 inscrits, 42 partenaires extérieurs et 20 Alumni invité.e.s (15 conférences, 12 ateliers, 14 tables rondes et 8 stands) ; Edition 2020 le 22 janvier : « Regards sur le Monde ».
- **Action 3** : Élaboration de 2 capsules numériques : « L'Entretien d'embauche » et les « compétences transverses ».

# AMI SHS – Bilan

## Septembre 2018 – Décembre 2019

- **Action 4** : Conception et pilotage d'un dispositif de valorisation de l'AMI-SHS en lien avec les 11 universités lauréates, sous l'égide de la DGESIP (MESRI) – Projet coconstruit avec le Lab'UA et choisi par les Universités lauréates et le MESRI.
- **Action 5** : Inclusion des étudiant.e.s dans le développement du réseau d'Alumni ; séances de créativité réalisées avec les BDE ; émergence de 2 projets d'événementiels qui seront mis en œuvre en 2019-2020.
- **Action 6** : Nouveaux partenariats entreprises : Weforge, CCI de Maine-et-Loire et LinkedIn Local 49, Crédit Agricole

## 5.2 Bilan du Vice-Président étudiant

*Présentation par Monsieur Axel LAMBERT, Vice-Président étudiant depuis le 22 octobre 2018.*

POUR INFORMATION

## 5.3 Bilan de la C.F.V.U.

*Présentation par Madame Sabine MALLET, Vice-Présidente CFVU depuis le 7 Mars 2016.*

POUR INFORMATION





AGILITATEURS  
université  
angers